**Fiche d’inscription Concours Court-métrage**

**Date limite d’inscription le vendredi 18 mai**

Nom et Prénom du référent du groupe : …………………………………………………...

Âge : ……………………………………..

Numéro de téléphone : ……………………………………………………………………….

Email (pour l’envoi des résultats) : …………………………………………………………………………………………………..

Eléments à nous faire parvenir jusqu’au VENDREDI 18 MAI dernier délais :

* La fiche d’inscription
* Le règlement lu, daté et signé

Pour nous contacter : [mbassani-lmct@orange.fr](mailto:mbassani-lmct@orange.fr)

**Règlement**

Le Cinéma-Théâtre de la Mure organise un concours de courts métrages.

La participation au concours est gratuite et implique de la part des participants l’acceptation sans aucune réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l’un ou plusieurs des critères du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au concours.

Le concours est ouvert à toute personne désireuse d’y participer et répondant aux critères de sélection énoncés ci-dessous :

* Le réalisateur doit avoir entre 14 et 21 ans.
* Le film doit respecter le thème imposé : « Qu’est-ce qu’on attend… ».
* Le film ne doit pas durer plus de 10 minutes (générique compris).
* Le film doit être tout public.
* Le film peut être en prise de vue réelle ou en animation (3D, 2D etc...).
* Une seule œuvre peut être présentée, individuellement ou en groupe.
* Le film par son propos ou ses images ne doit pas être contraire à la législation française. Seront notamment illicites les films contraires à l’ordre public et aux bonnes mœurs, à caractère diffamatoire ou injurieux, à caractère raciste, antisémite, xénophobe, révisionniste, incitant ou faisant l’apologie de la violence ou de la discrimination sous toutes ses formes, portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d’auteurs, droits voisins et au droit des marques.
* Les participants doivent être auteurs des vidéos proposées. Ils doivent également être dépositaires du droit à l’image et au son pour chacune des vidéos proposées, les noms d’auteurs devront être mentionnés dans le générique (début ou fin).
* Tout participant accepte, s’il est sélectionné, que son projet puisse faire l’objet de projections publiques.

**Le court métrage doit être envoyé au plus tard le vendredi 15 juin.**

Le court métrage devra être envoyé dans les formats suivants : **mp4** ou **.mov**

Envoi du court métrage :

* Par We Transfer à l’adresse [**mbassani-lmct@orange.fr**](mailto:mbassani-lmct@orange.fr)
* Au Cinéma-Théâtre (à l’attention de Maurine – Place du Théâtre 38350 La Mure ou directement dans la boîte aux lettres) sur une clé USB identifiée des nom, prénom et coordonnées de la personne référente.

N’oubliez pas de préciser les nom et prénom de la personne référente et le titre du film lors de l’envoi !

Le court métrage gagnant sera diffusé sur l’écran de la grande salle du Cinéma-Théâtre durant la Fête du Cinéma 2018 (qui aura lieu du 1er au 4 juillet) ; la date précise sera communiquée ultérieurement.

Le(s) lauréat(e-s) seront prévenu(e-s) avant la projection. Il leur sera demandé d’être si possible présent(e-s) lors de cette séance. Ils pourront ainsi présenter leur œuvre et leur travail lors de la remise des prix.

Certains courts métrages présentés au concours pourront faire partie de la programmation des mois de juillet et août 2018, en avant-séance des films projetés en séances tout public.

Date et signature de tous les membres de l’équipe réalisatrice, précédés à chaque fois de la mention « Lu et approuvé »